

Accueil de Loisirs périscolaire

de Bezonnes





Projet Pédagogique 2021-2022

Géré par le Centre Social Bozouls Comtal

# Situation géographique

Le village de Bezonnes est situé en milieu rural il dépend de la commune de Rodelle. A proximité de la préfecture du département de l’Aveyron (Rodez). L’établissement scolaire se situe au centre du village, il est le lieu de vie central de la commune.

# Organisateur

**CENTRE SOCIAL BOZOULS COMTAL**

Allée Paul Causse – 12340 Bozouls

Tél : 05 65 48 84 41

Mail : centresocialbozouls@wanadoo.fr

Site : www.centresocialbozoulscomtal.fr

N° SIRET : 32157911200012 – APE : 8899B

# Public accueilli

Des enfants de toutes catégories sociales, du village et des alentours, scolarisés à l’école « La Marmotseraie » de Bezonnes.

|  |  |
| --- | --- |
| **Capacité d’accueil** | |
| *Accueil Maternel*  *Enfants de moins de 6 ans* | *Environ 45 enfants* |
| *Accueil Primaire*  *Enfants de plus de 6 ans* | *Environ 55 enfants* |

# L’équipe d’animation

* 1 Responsable de pôle BAFA – BEATEP – DEJEPS (partiel et en cours) – Isabelle AYRAL
* 2 Responsable adjoint BAFA – Guylaine COURTIAL – Arnaud MIQUEL
* 4 Animateurs permanents cap Petite Enfance - BAFA – BPJEPS-
  + Gwladys MIGAUD & Jessica ENJALBERT & Rudy ESTIVAL, Maxence PAGES
* 2 agents de la collectivité territoriale (Mairie) Solange ALAUZET – Régine MOISSET –
* Des stagiaires
* Des intervenants extérieurs qualifiés (prestataires de service)
* Ponctuellement, des stagiaires CAP Petite enfance / BAFA / BPJEPS / Découverte des métiers de l’animation
* Des associations locales

|  |  |
| --- | --- |
| **Taux d’encadrement adapté aux activités pour l’Accueil de loisirs périscolaire (ALP)** | |
| *Accueil Maternel*  *Enfants de moins de 6 ans* | *1 pour 10* |
| *Accueil Primaire*  *Enfants de plus de 6 ans* | *1 pour 14* |

# Les locaux

Les enfants sont accueillis dans les locaux de l’école publique la Marmotseraie de Bezonnes : la salle de motricité, la salle informatique, la cours extérieure et préau, le petit jardin adossé à la cours.

Mais également dans les espaces publiques de la commune (stade – salles des fêtes, Maison du Causse etc…).

# 7. les horaires d’accueil

L’Accueil de loisirs périscolaire (ALP) fonctionne de la manière suivante :

* Accueil du matin : de 7h30 à 8h35
* Pause méridienne : de 12h à 13h35
* Activités Périscolaires : de 16h30 à 17h45
* Accueil du soir : de 17h30 à 19h

# 8. Les modalités d’inscriptions

# L’admission

L’Accueil de loisirs périscolaire est ouvert à tous les enfants scolarisés à l’école la Marmotseraie.

# Les formalités d’inscription

Le dossier d’inscription complet de l’Accueil de loisirs périscolaire de Bezonnes est obligatoire. Les parents auront fourni les éléments suivants :

* Fiche d’inscription dûment complétée (fournie par le gestionnaire)
* Certificat médical de non contagiosité et vaccinations obligatoires à jour
* Attestation d’assurance extra scolaire et responsabilité civile couvrant l’année scolaire en cours
* Photocopie de l’avis d’imposition en cours
* L’enregistrement des inscriptions pour les TAP et les repas se font par mail à l’adresse : **periscolaire@centresocial-bozouls.fr**
* Pour les repas les demandes doivent avoir lieu avant le Mercredi 12h00 de la semaine précédente. Toute semaine entamée est non modifiable (annulation/inscription) même pour raison médiacale.
* Les familles souhaitant faire une inscription à l’année, sachant que leurs enfants mangent tous les jours, peuvent également le faire. Ils devront annuler dans les temps lors d’une absence pour éviter la facturation.

Les parents peuvent également prendre rendez-vous avec la responsable pour toutes demandes liées aux modalités d’inscription.

# Les réservations

Les réservations sont traitées :

* par mail **periscolaire@centresocial-bozouls.fr** , une réponse doit vous être faite en retour pour la bonne prise en compte de votre demande.
* Par sms signé au 06.32.85.93.83, une réponse doit vous être faite en retour pour la bonne prise en compte de votre demande. Les messages audio sur répondeur ne seront pas pris en compte car parfois inaudibles.

Une trace écrite doit faire office de preuve dès lors qu’un litige peut survenir (facturation etc...) .

* Pour la pause méridienne :

Tout repas commandé sera facturé à la famille.

* Pour l’accueil du matin et du soir :

L’enfant est accueilli sans limites et sans inscription, votre enfant sera coché sur la fiche de présence journalière, datée et reportée sur la facture.

* Un temps d’activité structuré, de 16h30 à 17h45 :

Une programmation thématique d’activité vous sera proposée de date à date et selon la mise en place des protocoles liés à la situation sanitaire du moment (vacances à vacances). Vous pourrez inscrire votre enfant sur la période définie. Une inscription sur la période fait office d’engagement, sauf pour raison médicale (absence journalière sur le temps scolaire ou justificatif médical).

# 8. Tarifs

Les tarifs sont décidés par le Conseil Municipal. Deux tarifs sont proposés, un pour les familles Imposables et un autre pour les familles non imposables.

# 9. Vie Quotidienne

Les temps d’Accueil de loisirs périscolaire sont des temps de détente pour les enfants, avec des objectifs éducatifs :

# Objectifs généraux

* Favoriser le développement de l’autonomie de l’enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d’initiatives, besoin de dépense ou de repos, de créativité, prise de responsabilités...).
* Respecter le rythme de chaque enfant.
* Faire le lien avec l’équipe pédagogique du groupe scolaire « La Marmotseraie ».
* Développer le goût de l’enfant en l’amenant à goûter à tous les plats en lui permettant de découvrir différentes saveurs dans un esprit respectueux et en ne forçant pas l’enfant à manger.
* Amener l’enfant à découvrir des pratiques variées pendant les TAP.
* Favoriser l’ouverture des activités en incitant la mixité fille/garçon.
* Favoriser la tolérance, l’expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité.
* Permettre à l’enfant de développer son esprit critique, de faire des choix.
* Mettre en place une relation de confiance entre l’enfant, les parents et l’équipe d’animation.
* Permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale.

# Objectifs opérationnels

* Instaurer des règles de vie afin d’apprendre à mieux vivre en collectivité, et apporter à chacun un cadre de vie plus agréable.
* Faire participer les enfants au nettoyage des tables.
* Informer les parents sur le fonctionnement et les activités par le biais d’affichage.
* Organiser si besoin des réunions entre l’école, les élus, le pôle jeunesse du Centre Social, les associations et les parents.
* Coordonner l’accompagnement des enfants entre enseignants et animateurs.
* Contribuer à la participation des enfants à des activités et rencontres avec différents partenaires associatifs œuvrant sur la commune ou en périphérie.

# \*Spécificités liées à l’accueil des enfants de moins de 6 ans

# Objectifs généraux

* Donner des repères structurants aux plus petits (temps, rythme, entourage, activités...).
* Sensibiliser et éduquer aux goûts en suscitant l’envie de goûter.
* Développer l’autonomie.
* Donner des bases et des règles pour la vie en collectivité.
* Participer à son développement par des jeux et activités adaptés à l’âge.

# Objectifs opérationnels

* Présence d’animateurs référents, sécurisants en étant un repère pour les enfants.
* Varier les activités, privilégier des activités de courtes durées.
* L’animateur sollicitera l’avis des enfants afin de le valoriser et le mettre en confiance.
* L’animateur laissera jouer l’enfant sur des temps intermédiaires pouvant ainsi développer son imagination.
* Apprentissage des gestes de la vie quotidienne (couper avec un couteau, passage aux toilettes, lavage des mains...).
* Favoriser et aider les enfants aux différents rangements (ateliers, jeux, cantine...).
* Amener l’enfant à goûter à tous les aliments proposés.

# Les règles de vie et leur manquement !

Les règles de vie sont les mêmes que celles mises en place dans le cadre scolaire. Une harmonisation des règles sur tous les temps de vie (scolaires et périscolaires) sont un préalable au bon fonctionnement de l’accueil des enfants.

Un travail coopératif avec les équipes enseignantes permet d’évoluer dans un seul et même cadre. Des temps de médiation et de concertation pourront avoir lieu dès que l’une ou l’autre des équipes le jugera nécessaire.

Lorsqu’un enfant manque au respect dû, aux camarades, aux adultes, aux consignes, au matériel... :

Le dialogue et l’explication des conséquences par un adulte référent est un préalable.

Si nécessaire, une réparation sera envisagée (nettoyage, réparation simple, billet de réflexion ...). L’enfant sera valorisé et accompagné dans son action.

L’adulte accompagne avec bienveillance et équité.

La responsabilisation des enfants au sein de ce lieu de vie pourra être traduite par divers outils comme la mise en place de référents de table primaire pour les tables des maternelles etc…

# 10. Les conditions d’accueil

# L’accueil du matin

Un accueil de 7h30 à 8h35 est mis en place du lundi au vendredi. Une personne de 7h30 à 7h45, une deuxième personne de 7h45 à 8h45.

Pour des raisons de sécurité, l’accueil doit se faire obligatoirement à l’intérieur des locaux de la maison du Causse. Les enfants doivent être accompagnés dans les locaux pour être confiés au personnel d’encadrement.

# La pause méridienne

Les enfants sont pris en charge dans les classes ou sous le préau par les animateurs et inscrits sur la fiche de présence.

Un seul service à partir de 12h00 dans deux lieux distincts sont organisés (garderie et salle des fêtes) :

Les maternelles et CP encadrés par le nombre d’animateur nécessaire selon l’effectif présent

Les primaires encadrés identiquement selon l’effectif.

C’est un moment convivial, d’échange et de savoir vivre.

Les animateurs s’installent à une table avec les enfants, afin de partager avec eux le moment du repas, de leur donner de bonnes habitudes comportementales et de les inciter à goûter à tous les aliments. Ils dialoguent avec les enfants et les assistent dans leur prise d’autonomie (couper les aliments verser l’eau dans le verre...).

Les repas sont livrés par le traiteur Mathieu Regourd en liaison chaude. Certains repas peuvent faire l’objet d’une mise en place spéciale (repas de Noël, Pâques etc.) des thématiques d’animation seront proposées le cas échéant.

Un agent de la collectivité s’occupe de la mise en place des tables, de réchauffer les plats et de faire le nettoyage mais aussi peut participer à aider au service selon ses disponibilités.

# Les Temps d’activités structurés de 16h30 à 17h45

Ces activités sont encadrées par des animateurs qualifiés ou des intervenants extérieurs, 3 animateurs + 1 agent Mairie. Des animations seront proposées aussi aux plus petits.

Ce temps d’animation fera l’objet de plannings proposés sur le site internet du Centre Social Bozouls.fr ainsi que sur le site de la Mairie de Rodelle [www.rodelle.fr](http://www.rodelle.fr) mais aussi sur le panneau d’affichage de l’école.

Lors d’une inscription sur un atelier nous demandons la présence de l’enfant du début à la fin de la période. Ceci afin d’anticiper l’encadrement et le matériel nécessaire. Seule une absence pour raison médicale justifiée sera prise en compte et non facturée.

Chaque groupe d’enfants découvre l’ensemble des activités mises en place par roulement et par période:

* Développer la réflexion et la coopération : jeux de stratégie, de société, de découverte...
* Favoriser la découverte de son corps, de ses capacités et des règles : sports collectifs, gym, danse, yoga, parcours de motricité, grands jeux...
* Favoriser la créativité, l’imagination et la concentration : découverte artistique et culturelle, arts plastiques, création collective, illustration de contes etc…
* Mémorisation et éveil musical : atelier chant, initiation au rythme...
* Découvrir à travers les sens, sensibiliser au développement durable : parcours de découverte des sens, découverte de l’environnement, atelier sur les cycles de la nature...

Et bien d’autres propositions que l’équipe d’animation travaillera tout au long de l’année.

# L’accueil du soir

Les enfants qui resteront à l’accueil du soir sont hébergés à la maison du causse et cochés sur la fiche de présence. Un animateur encadre la garderie du soir proposée jusqu’à 19h00

# 11- Journée type du temps périscolaire

17H45 - 19h00 Le Soir

16H30 -17H45 Les TAP

12h00-13h35 Le Temps Méridien

7H30 - 8H45 Le Matin

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| L’accueil des enfants et des parents s’effectue de façon échelonné dans la salle dédiée.  Les enfants sont  aussitôt inscrits sur la fiche de présence.  Des jeux sont à la  disposition des enfants avec la participation de l’équipe, il pourra y avoir des thématiques proposées et suivies sur la base du volontariat.  A 8h40, les enfants  partent dans leur  classe accompagnés  d’un animateur. | Maternelles  Les enfants passent  aux toilettes, se lavent les mains et vont à table.  Après le repas :  activités calmes avec  les animateurs ou  temps libre surveillé  selon les besoins.  Les enfants sont  recomptés.  Les enfants plus petits sont accompagnés  à la sieste par l’ATSEM qui prend le relais.  Les autres sont dans la cours ou la maison du causse selon la météo.  Primaires  Les animateurs  mettent en place des  jeux collectifs.  Pour respecter les besoins des enfants, un temps libre surveillé est  autorisé et prévu.  Les enfants sont  accompagnés par  les animateurs à la  cantine pour prendre le repas.  Le passage aux  toilettes et le lavage des mains se fait en  petits groupes.  Les enfants sont  recomptés. | Les enfants prévus  sur ce temps sont  identifiés et font l’objet d’un appel par les  animateurs et amenés sur le lieu de l’activité prévue.  Ils sont aussitôt inscrits sur la liste de présence.  A 17h45,, les enfants sont rassemblés par  groupes et recomptés.  Les groupes rejoignent  la maison du causse.  Les enfants qui restent  à l’accueil du soir  sont identifiés et sont aussitôt inscrits sur la liste de présence.  Les enfants qui ne  restent pas à ’accueil  du soir sont récupérés  à la salle polyvalente  par leurs parents ou les personnes autorisées | Des jeux et du matériel  pédagogique sont mis à la disposition des enfants.  Un espace dédié aux  enfants qui souhaitent faire leurs devoirs peut être aménagé. Ils sont encadrés par des  animateurs.  Les parents ou les  personnes autorisées  récupèrent les enfants.  La sortie s’effectue  de façon échelonnée  jusqu’à 19h.  Pour des raisons de  sécurité, tous les  enfants de moins de  6 ans doivent être  accompagnés et  récupérés par une  personne majeure  préalablement  inscrite sur le dossier  d’inscription, en début d’année scolaire. |

# 12. Les évaluations :

L’évaluation s’effectue de manière formelle :

* Lors de Conseils d’école.
* Lors de réunions de service.

L’évaluation s’effectue également de manière informelle :

* Avec les enfants sur les temps d’animation ou de repos
* Avec les parents sur les temps d’accueil du matin et du soir.

Un bilan annuel sera fourni aux familles, à l’équipe enseignante et à la collectivité.

SITUATION SANITAIRE LIEE A LA PANDEMIE DU COVID-19

APPLICATION DES PROTOCOLES QUI SERONT MIS EN PLACES ET DICTES PAR NOTRE MINISTERE DE TUTELLE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.

**





